9860

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

CARMA

Société anonyme au capital de 100 000 000 Frs
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
RCS : EVRY B 330 598 616

9731224.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
Le vingt deux octobre,
A quinze heures,

Les administrateurs se sont réunis en séance au siège social sur convocation régulière.

Sont présents et émargent le registre des présences :

* Gilles ROUDY	Président du conseil d'administration
* Pierre PELOSI	Directeur Général non Administrateur
* Jean-Pierre MELIS * Liliane ZONTA	Administrateurs
* Laurence HELION * José ALCAIDE	Membres du Comité d'Entreprise

Est absent et excusé :

* Gérard MINOC	Administrateur

Assiste également à la réunion :

* Jean-Pierre TOUFAYAN
* Yves VIDIS

La totalité des administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles ROUDY préside la séance
Liliane ZONTA remplit les fonctions de secrétaire.

.....

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président informe le conseil de la démission de ses fonctions d'administrateur de Gérard MINOC.
Le conseil décide à l'unanimité de coopter, en remplacement, LES MUTUELLES DU MANS ASSUANCES IARD représentée par Yves VIDIS pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, **LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES IARD** représentée par Yves VIDIS déclare accepter ces fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandat d'administrateur.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et, après lecture, le procès-verbal a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Gilles ROUDY

Un Administrateur
Jean-Pierre MELIS